

Dossier d'aide à l'évaluation des risques professionnels

Associations sportives

employant un ou des salariés



Conception :

Sébastien MAES - Laurent TRAINAUD

Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

Sommaire

<input type="checkbox"/> Réglementation et notion de risque.....	2
- Réglementation concernant l'évaluation des risques professionnels.....	2
- Notion de risque : définition et évaluation.....	2
<input type="checkbox"/> Support d'aide à l'évaluation des risques professionnels	3
- Contenu.....	3
- Mode d'emploi	3
- Partie I :	
Les fiches d'aide à l'évaluation des risques professionnels	
- Partie II :	
Tableau de synthèse des évaluations et programmation des actions de prévention	

Réglementation et notion de risque

Réglementation concernant l'évaluation des risques professionnels

Le président d'une association sportive employant un ou plusieurs salariés a l'obligation, au même titre que tout autre employeur, d'élaborer le « document unique » d'évaluation des risques professionnels.

En effet, le **décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001** a pour objectif de **formaliser** l'évaluation des risques professionnels. Parmi les articles introduits, l'article R. 230-1 du Code du travail est en partie rédigé comme suit :

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder en application du paragraphe III (a) de l'article L. 230-2. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. [...] ». ».

Cette évaluation :

- comporte un inventaire des risques identifiés pour chaque activité de l'entreprise, de l'établissement ou de l'association ;
- est réalisée par le chef d'entreprise (ou le président de l'association) en concertation avec les salariés et/ou leurs représentants ;
- est à mettre à jour au moins chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de travail, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque pour une activité est recueillie.
- doit être conservée dans vos locaux et tenue à la disposition :
 - des salariés soumis à un risque pour leur sécurité ou leur santé ;
 - des représentants du personnel, des membres du CHSCT ;
 - du médecin du travail ;
 - de l'inspecteur ou du contrôleur du travail ;
 - des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
 - des agents de l'OPPBT ;
 - du médecin inspecteur du travail et de la main d'œuvre.

Selon l'article R. 263-1-1 du Code du travail, le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues à l'article R. 230-1, « est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe. La récidive de l'infraction définie au premier alinéa est punie dans les conditions prévues à l'article 131-13 du code pénal. »

Notion de risque : définition et évaluation

Le risque se caractérise par la réalisation d'un dommage qui lui-même peut être défini par :

- sa **probabilité** de survenue ;
- la **gravité** de la blessure physique ou de l'atteinte à la santé de la ou des personnes.

L'évaluation du risque consiste à prendre en considération ces deux facteurs ainsi que toutes les mesures mises en œuvre pour prévenir la survenue du dommage.

Support d'aide à l'Evaluation des risques professionnels

Contenu

Le support d'aide comprend :

- **5 fiches d'aide** à l'identification des situations dangereuses, chacune couvrant un thème différent :
 - Fiche 1 : Obligations et recommandations générales de prévention
 - Fiche 2 : Installations et matériels sportifs
 - Fiche 3 : Encadrement et pratique des activités physiques et sportives
 - Fiche 4 : Activités et locaux administratifs
 - Fiche 5 : Déplacements routiers
- un **tableau synthétique** « Synthèse des évaluations des risques et des actions de prévention ».

Mode d'emploi

Pour chaque fiche :

- 1) je réponds aux questions de la fiche, après avoir observé l'activité réelle et concerté mes salariés ou leurs représentants ;
- 2) dans le cadre qui suit chaque question, je décris les éventuelles situations dangereuses relevées ;
- 3) j'ajoute éventuellement des observations dans le cadre prévu à cet effet sous la liste des questions.

Puis je remplis les colonnes du tableau final « Synthèse des évaluations des risques et des actions de prévention » (un exemple de rédaction de ce tableau est proposé en fin de dossier). Celui-ci comporte :

- une colonne « **Activités concernées** » où pourront être repris par exemple les intitulés des différentes fiches d'aide ;
- une colonne « **Situations dangereuses ou défauts relevés** » permettant de décrire les situations dangereuses relevées grâce aux différentes fiches d'aide ;
- une colonne « **Evaluation du risque** » permettant d'identifier et d'évaluer le risque pour chaque situation dangereuse et/ou défaut relevés grâce aux questions. L'évaluation est pratiquée de manière subjective selon les quatre niveaux de risque suivants : « Sans Objet ou insignifiant », « Faible », « Moyen », « Significatif ».
- une colonne « **Actions de prévention à mettre en place** » permettant :
 - de préciser les mesures ou les moyens à mettre en place pour supprimer ou réduire le risque.
 - de décrire le suivi prévu pour l'action programmée.

Je mets à jour chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de travail, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque pour une activité est recueillie, les fiches d'aide et le tableau « Synthèse des évaluations des risques et des actions de prévention ».

Partie I

Les fiches d'aide à l'évaluation des risques professionnels

➤ **Fiche 1**

Obligations et recommandations générales de prévention

➤ **Fiche 2**

Installations et matériels sportifs

➤ **Fiche 3**

Encadrement et pratique des activités physiques et sportives

➤ **Fiche 4**

Activités et locaux administratifs

➤ **Fiche 5**

Déplacements routiers

Obligations et recommandations générales de prévention

OUI En
Partie NON Non
Concerné

*Commentaires,
Description des situations,
Dispositions à prendre, ...*

◆ Organisation et règles de sécurité

Un règlement intérieur reprenant les consignes relatives à la sécurité (circulation, transports et manutentions, emploi des matériels et véhicules, port des équipements de protection) a-t-il été établi ?

◆ Relations avec les partenaires santé/sécurité au travail

Existe-t-il, au besoin, des échanges d'informations entre le médecin du travail et le responsable de l'association ?

Faites-vous appel, au besoin, à des partenaires extérieurs de la santé-sécurité au travail (service de santé au travail, CRAM, ...) ?

◆ Intégration de la prévention

Les achats de matériels ou de produits prennent-ils en compte la prévention des risques ?

Les consignes de sécurité sont-elles intégrées aux consignes de travail lors de la réalisation des activités ?

◆ Affichages obligatoires de prévention

Les affichages obligatoires suivants sont-ils respectés :

- les noms des représentants du personnel, le cas échéant ?

- l'adresse et le numéro d'appel (dans les locaux normalement accessibles aux salariés) :

. des services de secours d'urgence (au minimum pompiers et Samu) ?

. de l'inspection du travail et de l'inspecteur du travail concerné ?

. du service de santé au travail et du médecin du travail concerné ?

- le règlement intérieur (dans les lieux où le travail est effectué) ?

- l'interdiction de fumer (dans les lieux fermés et couverts qui constituent des lieux de travail) ?

◆ Expression des salariés

Les salariés sont-ils associés à la détermination des dangers et des moyens de prévention à mettre en place ?

Les salariés ou leurs représentants s'expriment-ils sur les problèmes liés à l'organisation du travail susceptibles de porter atteinte à la sécurité et la santé ?

Existe-t-il un dispositif de recueil d'observations et suggestions des salariés (réunion, registre, boîte à idées) ?

Les demandes formulées sont-elles traitées ?

◆ Protection des jeunes et des femmes enceintes

Les prescriptions légales relatives à la protection des jeunes et des femmes enceintes ou en âge de procréer sont-elles respectées ?

◆ Comportements addictifs

Vous adressez-vous aux salariés lorsque vous avez le sentiment qu'ils ont des problèmes en rapport avec des substances engendrant la dépendance (alcool, médicaments, drogue, produits dopants) ?

◆ Temps de travail

Les prescriptions légales relatives aux temps de travail sont-elles respectées ?

◆ Accidents ou presque accidents

Les accidents du travail sont-ils signalés quelle que soit leur importance ?

Une analyse systématique des accidents du travail ou presque accidents est-elle réalisée ?

Des mesures de prévention sont-elles prises en conséquence ?

Du personnel est-il formé (et recyclé périodiquement) au secourisme ?

Y a-t-il des moyens de premiers secours adaptés à disposition en cas d'accident (trousse de secours, ...) ?

Observations (le cas échéant) :

Dans le tableau synthétique final :

- ▶ reporter la description des situations dangereuses et/ou défauts relevés ci-dessus ;
- ▶ évaluer les risques liés à ces situations dangereuses ;
- ▶ décrire et assurer le suivi des mesures correctives.



Installations et matériels sportifs

OUI En Partie NON Non Concerné

*Commentaires,
Description des situations,
Dispositions à prendre, ...*

◆ Utilisation d'un bien public (local, ...)

En cas d'utilisation d'un bien public, une convention liant la collectivité publique à l'association utilisatrice a-t-elle été signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, cette convention précise-t-elle, entre autres, les conditions d'utilisation et de maintien en bon état du bien public ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

◆ Equipements sportifs

Les équipements sportifs utilisés, collectifs ou individuels, répondent-ils aux réglementations et normes en vigueur (marquage « CE », ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les équipements sportifs utilisés, collectifs ou individuels, sont-ils maintenus en bon état (ne présentant pas de risque lors de la pratique de l'activité sportive) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les éventuels équipements de sécurité des installations et matériels sportifs sont-ils présents et maintenus en bon état ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les vérifications obligatoires, ou conseillées sur la notice du fabricant, des équipements de travail et/ou équipements de protection individuels sont-ils réalisés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ces vérifications sont-elles programmées et leurs résultats consignés dans un registre prévu à cet effet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

◆ Etat des installations sanitaires (douches, lavabos...)

Les installations sanitaires sont-elles maintenues propres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les installations sanitaires sont-elles fonctionnelles (douches en état de marche, ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

◆ Protection et évacuation incendie

Les modalités de protection et d'évacuation incendie sont-elles prévues, conformes et adaptées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--

◆ Circulations dans les locaux et aux abords des bâtiments

Les voies de circulation (couloirs, escaliers, ...) dans les locaux sont-elles en bon état ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les passages sont-ils maintenus dégagés et propres pour éviter les chutes de plain-pied ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les risques de chute d'objets stockés en hauteur sont évités ou maîtrisés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

La circulation piétonne aux abords des bâtiments se fait-elle en sécurité (protection vis-à-vis des véhicules, éclairage, sablage/salage en cas de verglas sur les parking et trottoirs, ...) ?

◆ Nettoyage et entretien des locaux

Les produits chimiques utilisés lors du nettoyage des locaux et lors des opérations d'entretien (peinture, collage, ...) sont-ils employés avec précautions (consulter les étiquettes des produits) ?

Ces produits sont-ils stockés correctement (à l'écart des denrées alimentaires, des sources de chaleur...) ?

Les récipients contenant des produits chimiques sont-ils systématiquement étiquetés ?

Les travaux réalisés en hauteur (nettoyage de vitres, changement d'ampoule...) se font-ils en sécurité ?

Observations (le cas échéant) :

Dans le tableau synthétique final :

- ▶ reporter la description des situations dangereuses et/ou défauts relevés ci-dessus ;
- ▶ évaluer les risques liés à ces situations dangereuses ;
- ▶ décrire et assurer le suivi des mesures correctives.



Encadrement et pratique des activités physiques et sportives

Les notions suivantes relèvent à la fois de l'évaluation des risques pour l'encadrement mais également de la protection des pratiquants.

OUI En Partie NON Non Concerné

*Commentaires,
Description des situations,
Dispositions à prendre, ...*

◆ Compétences, qualifications, connaissances de l'encadrement

Les éducateurs disposent-ils des compétences nécessaires en matière de protection des pratiquants (diplômes et qualifications adéquates, expérience, attitude) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les éducateurs connaissent-ils les règles de sécurité liées à la pratique sportive concernée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

◆ Préparation des activités

Les activités physiques et sportives sont-elles suffisamment préparées (équipements, conditions de pratique en cas d'activités de pleine nature, ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les effectifs maximum de pratiquants à encadrer sont-ils habituellement respectés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les éducateurs sont-ils capables d'apprécier les risques liés aux lieux de pratique lorsqu'ils encadrent les activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

◆ Secours et assistance

Les éducateurs ont-ils des connaissances en matière de secourisme ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les éducateurs disposent-ils d'une trousse de secours dont le contenu est adapté aux pratiques sportives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En cas d'accueil d'un public particulier (handicapés, ...), les éducateurs ont-ils suivi une formation supplémentaire adéquate ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Observations (le cas échéant) :

Dans le tableau synthétique final :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ reporter la description des situations dangereuses et/ou défauts relevés ci-dessus ; ▶ évaluer les risques liés à ces situations dangereuses ; ▶ décrire et assurer le suivi des mesures correctives.
--	---

*Commentaires,
Description des situations,
dispositions à prendre, ...*

OUI En Partie NON Non Concerné

◆ Travaux de bureau

Les espaces et rangements sont-ils suffisants pour permettre :					
- une position confortable (sur et sous le plan de travail) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- une circulation aisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- un classement pratique des documents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chaque salarié a-t-il à sa disposition un siège approprié (pivotant, stable, assise réglable en hauteur) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour l'éclairage les salariés bénéficient-ils :					
- d'un éclairage naturel et d'une vue sur l'extérieur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- d'un éclairage d'appoint permettant d'ajuster le niveau d'éclairage en fonction de leur besoin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les éblouissements et reflets gênants dus à la lumière naturelle sont-ils évités (écran perpendiculaire aux baies vitrées, stores, ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les écrans des ordinateurs sont-ils disposés de manière à ce que :					
- le haut du moniteur soit au niveau des yeux du salarié ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- la distance œil-écran soit comprise entre 50 et 70 cm ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des porte-documents, permettant de placer ceux-ci dans un plan similaire à celui des écrans, sont-ils utilisés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les photocopieurs et imprimantes collectives sont-ils éloignés des salariés (pour réduire les nuisances sonores, ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

◆ Circulations dans les locaux et aux abords des bâtiments administratifs

Les voies de circulation (couloirs, escaliers, ...) dans les locaux sont-elles en bon état ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les passages sont-ils maintenus dégagés et propres pour éviter les chutes de plain-pied ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La circulation piétonne aux abords des bâtiments se fait-elle en sécurité (protection vis-à-vis des véhicules, éclairage, sablage/salage en cas de verglas, ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les risques de chute d'objets stockés en hauteur sont-ils évités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Des éclairages de sécurité sont-ils installés (en particulier dans les sous-sols, les escaliers et accès sombres) ?

◆ Protection et évacuation incendie

Les modalités de protection et d'évacuation incendie sont-elles prévues, conformes et adaptées ?

◆ Nettoyage et entretien des locaux

Les produits chimiques utilisés lors du nettoyage des locaux sont-ils employés avec précautions (consulter les étiquettes des produits) ?

Ces produits sont-ils stockés correctement (à l'écart des denrées alimentaires, des sources de chaleur...) ?

Les récipients contenant des produits chimiques sont-ils systématiquement étiquetés ?

Les travaux réalisés en hauteur (nettoyage de vitres, changement d'ampoule...) se font-ils en sécurité ?

Observations (le cas échéant) :

Dans le tableau synthétique final :

- ▶ reporter la description des situations dangereuses et/ou défauts relevés ci-dessus ;
- ▶ évaluer les risques liés à ces situations dangereuses ;
- ▶ décrire et assurer le suivi des mesures correctives.

Déplacements routiers

OUI En
Partie NON Non
Concerné

*Commentaires,
Description des situations,
Dispositions à prendre, ...*

Vous assurez-vous, lors de son embauche, que chaque personne amenée à se déplacer en véhicule détient le permis de conduire ?

Est-il indiqué dans le règlement que chaque personne amenée à se déplacer en véhicule doit informer sa direction en cas de retrait de son permis de conduire ?

Les déplacements inhabituels sont-ils préparés (itinéraire, plan d'accès, ...) ?

L'usage des voies autoroutières est-il favorisé ?

Est-il conseillé de ne pas disposer d'objets sur la plage arrière du véhicule (ceux-ci pouvant se transformer en projectiles en cas de freinage brusque) ?

Les conducteurs sont-ils incités à éviter (les éléments pouvant perturber la vigilance) :

- bruit excessif de l'autoradio ?

- consommation de tabac au volant ?

- consommation de denrées alimentaires au volant (sandwich, boisson, ...) ?

- lecture de documents au volant ?

- prise de médicaments (pouvant entraîner une somnolence) ou d'alcool ?

Les véhicules sont-ils entretenus régulièrement (état des pneus, fonctionnement des feux, propreté des vitres, niveaux, ...) ?

En cas d'arrêt forcé sur la route :

- les véhicules sont-ils équipés d'un triangle de présignalisation ?

- des brassards ou gilets luminescents sont-ils à disposition pour être vus ?

Observations (le cas échéant) :

**Dans le tableau
synthétique final :**

- ▶ reporter la description des situations dangereuses et/ou défauts relevés ci-dessus ;
- ▶ évaluer les risques liés à ces situations dangereuses ;
- ▶ décrire et assurer le suivi des mesures correctives.

SYNTHESE DES EVALUATIONS DES RISQUES ET DES ACTIONS DE PREVENTION

(le document unique pourra être constitué de ce tableau de bord, des fiches d'aide à l'évaluation et de tout autre document relatif à la prévention des risques professionnels)

Activités concernées	Situations dangereuses ou défauts relevés	Evaluation du risque				Actions de prévention à mettre en place				
		Sans objet insignifiant	Faible	Moyen	Significatif	Descriptions	Personnes chargées des actions	Date de prise de décision	Délai de mise en œuvre	Réalisé le + visa

Signature de l'employeur :

Page _ _ / _ _

ASSOCIATION

DATE DE REDACTION
(mois / année)

SYNTHESE DES EVALUATIONS DES RISQUES ET DES ACTIONS DE PREVENTION

(le document unique pourra être constitué de ce tableau de bord, des fiches d'aide à l'évaluation et de tout autre document relatif à la prévention des risques professionnels)

Activités concernées	Situations dangereuses ou défauts relevés	Evaluation du risque				Actions de prévention à mettre en place				
		Sans objet insignifiant	Faible	Moyen	Significatif	Descriptions	Personnes chargées des actions	Date de prise de décision	Délai de mise en œuvre	Réalisé le + visa

Signature de l'employeur :

Page _ _ / _ _

ASSOCIATION

DATE DE REDACTION (mois / année)

**Votre service de santé au travail
peut vous aider à évaluer
vos risques professionnels**

**asmis
Service Prévention**

03 22 54 58 19



**Association Santé et Médecine
Interentreprises du département de la Somme**

77 rue Debaussaux
80001 Amiens cedex 1

tel : 03 22 54 58 00
fax : 03 22 54 58 01

Internet : www.asmis.net